



# LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier.-** Un crédit de CHF 2'175'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de changement du collecteur et le réaménagement de l'avenue Léopold-Robert entre le carrefour de la Grande-Fontaine et le carrefour Léopold-Robert/Casino. Celui-ci comprend pour CHF 1'450'000.- d'investissements liés aux infrastructures (changement du collecteur financé par la taxe d'épuration, travaux sur le réseau financés par un pourcentage du prix de l'eau) et pour CHF 725'000.- d'investissements à la charge de la Ville pour le réaménagement proprement dit du site.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements.

**Article 3.-** Les investissements à la charge de la Ville, soit CHF 725'000.-, seront amortis au taux annuel moyen de 8 %.

**Article 4.-** Les investissements financés par la taxe d'épuration, soit CHF 1'400'000.-, seront amortis au taux annuel de 2.5 % et les investissements financés par un pourcentage du prix de l'eau, soit CHF 50'000.-, seront amortis au taux annuel de 5 %.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 22 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente  
Katia Babey Falce

Le secrétaire  
Pierre-André Monnard